



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 21 DECEMBRE 2009 à 18 heures 30**

**Mairie
d'ESCAUDŒUVRES**
59161 - BP N° 13
Tél. 03.27.72.70.70
Fax 03.27.72.70.92

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du 15 DECEMBRE 2009, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice ÉGO, Maire.

Étaient Présents : MM. ÉGO Patrice – LEFEBVRE Guy – MORY Nicole – RICHEZ Annick – CANDELIER Anne.Sophie – PLATEAU André – DOMISE PAGNEN Gérard – DHAUSSY Marie.Thérèse – DERICKXSEN Thérèse – MONNIER Jeannine – CARDON Raymond – THELLIEZ Jean.Marc – LEMAIRE Claude – PIGOT Raymond – GAY Joëlle – BRASSART Marie.Josée – PEREIRA Fabienne – JOURDAIN David – COLAU Johann – VANDEVILLE Jean.Pierre jusque 19h25 – DE SOUSA José – DESPIERRE Claudine – LEROY Isabelle – CACHEUX Guy -.

Formant la majorité en exercice

Absents excusés ayant donné procuration : MM. MORCHOISNE Maurice - BARATA RODRIGUÉS Wendy - VANDEVILLE Jean.Pierre à partir de 19h25 -.

Absent : M. COQUEREL Alain -.

Madame MORY Nicole a été élue Secrétaire.

1 – Urbanisme Implantation d'une discothèque et d'une plaine de jeux pour enfants dans les anciens locaux de l'imprimerie MALLEZ à ESCAUDŒUVRES.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la mairie a été destinataire de deux projets d'implantation d'activités dans les locaux des anciens établissements MALLEZ devant faire l'objet de permis de construire. Le premier projet consiste en la création d'une discothèque – Bar à thèmes. La demande de permis de construire a été déposée par la S.A.R.L. SAVANAH COURTOIS Jérôme. Monsieur Jérôme COURTOIS présentera lui-même, aujourd'hui au Conseil Municipal la teneur de son projet. Après l'avoir entendu le Conseil Municipal discutera de ce projet et prendra la décision ou non d'accorder le permis de construire. Le second projet consiste en la création d'une plaine de jeux pour enfants « KID-INDOOR » Monsieur MARECHAL présentera également son projet au Conseil Municipal. Après discussion le Conseil Municipal se prononcera pour accorder ou non, comme pour le premier projet, le permis de construire. Messieurs COURTOIS et MARECHAL vont présenter chacun leur projet puis se retireront.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COURTOIS et l'invite à présenter son projet à l'Assemblée.

« Je me présente, je suis Monsieur COURTOIS je représente la future société « LE SAVANAH » discothèque, Monsieur GOUSTIER, ici présent, mon associé, mon avocat, et Monsieur Jean-François SAILLY qui nous a fait l'étude acoustique du bâtiment. Pourquoi avoir choisi ESCAUDŒUVRES ? Pour la bonne et simple raison que le local qui est au 307, rue Jean Jaurès était vraiment l'idéal pour nous parce que déjà une nationale avec 7500 voitures/jour qui passent c'est bien pour nous, un parking derrière le bâtiment pour environ 300 véhicules, éloigné des habitations donc peu ou pas de nuisances sonores. Dès que j'ai trouvé ce local j'ai rencontré Monsieur le Maire pour lui expliquer un petit peu mon projet. Suite à cette réunion j'ai fait un transfert de licence en Préfecture qui a fait une demande en Mairie d'Escaudœuvres et en Mairie de Ligny-en-Cambrésis. Cette demande a été favorable et le transfert a été effectué le 17 décembre 2009. Je peux donc, depuis cette date, j'ai une licence IV pour exploiter un établissement vendant des boissons alcoolisées. Si vous me permettez je donnerai la parole à mon avocat qui vous répondra sur les questions que vous lui poserez. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, adjoint au Maire demande : « Combien de personnes allez-vous recevoir, quelles seront les heures d'ouverture ? »

Monsieur COURTOIS : « Les heures d'ouverture c'est 21 heures - 3 heures du matin : jeudi, vendredi, samedi. En terme de clientèle je dirai le maximum j'espère, après la structure peut accueillir 500 à 600 personnes avec le flux sur une soirée cela peut monter jusque 800. Mais l'établissement est prévu pour 5 à 600 personnes. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « J'ai lu sur 'La Voix du Nord' la semaine dernière, il y avait un article sur la sécurité dans les discothèques, et une des solutions pour la sécurité ce sont les caméras est-ce que vous avez prévu cela à l'extérieur ? »

Monsieur COURTOIS : « Non il faut savoir que tout ce qui est extérieur, que ce soit parking et tout ce qui est limitrophe au parking on a deux agents de sécurité c'est à dire des personnes extérieures pour garer les voitures et surveiller les voitures, plus chiens, plus caméras également, c'est plus sécurisant pour nous pour sortir. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, demande : « Avez-vous prévu un sas fumeurs ? »

Monsieur COURTOIS : « Oui, on souhaite faire une terrasse extérieure couverte est prévue avec un sas pour les fumeurs, le sas étant destiné à bloquer le son. S'il y a des questions à poser sur les problèmes acoustiques Monsieur Jean-François SAILLY peut vous répondre, c'est lui qui a fait l'étude. »

L'avocat de Monsieur COURTOIS demande la parole : « Je suis le conseil de Monsieur COURTOIS. Avant de passer la parole à Monsieur BOUYER qui s'est chargé effectivement de l'étude d'impact sur le plan acoustique. Tout simplement je voudrais formuler quelques observations j'ai assisté Monsieur COURTOIS à l'occasion de la constitution de la société qui s'appelle « LE SAVANAH » ce que je tenais à vous dire c'est que d'un point de vue contractuel il s'agira d'une activité de bar à thèmes ; simplement mon client a décidé de se soumettre à la législation sur les discothèques pour accroître volontairement les exigences au niveau de la sécurité ça c'est un premier point. Or une étude de faisabilité qui a été réalisée cette étude est tout à fait propice dans le cadre du futur projet je tenais à préciser que d'un point de vue prévisionnel c'est à peu près 25 salariés qui seront recrutés par ce bar à thèmes et que effectivement au niveau de l'étude d'impact prévu par la loi, Monsieur le Conseiller vous attiriez l'attention sur les exigences en nature de sas fumeurs etc.. Sachez effectivement que l'étude d'impact en matière acoustique est une composante fondamentale pour éviter effectivement les nuisances sonores sur le plan communal. On un rapport qui a été effectué qui démontre qu'il n'y aura aucune nuisance acoustique dans le cadre de ce projet. Alors Monsieur COURTOIS d'ores et déjà a finalisé quasiment sur le plan contractuel tous les contours de son projet. Il y a effectivement des discussions qui ont eu lieu avec les propriétaires des locaux pour finaliser le bail commercial à compter du 1^{er} janvier de l'année prochaine et c'est un projet tout à fait viable alors ce projet effectivement sera porteur d'emplois sur le plan social, il sera également porteur d'opportunités puisque Monsieur BOUYER vous expliquera qu'il n'y aura strictement aucune difficulté et là où je voulais attirer votre attention c'est qu'il s'agira avant tout d'un bar à thèmes, les horaires qui vous ont été présentés, vous l'aurez compris, ne sont pas des horaires de discothèque simplement vous devez le savoir on a deux voies possibles quand on fait un bar à thèmes soit qu'on part sur la constitution d'un bar simple et à partir de là vous vous soumettez à des exigences qui ne sont pas forcément celles qui sont requises pour les discothèques notamment sur le plan des règles de sécurité. Alors il vous a remis des plans tout sera finalisé sur le plan de la sécurité, sur le plan des exigences etc.. et je tenais à vous apporter ces quelques précisions étant donné que j'ai été l'accompagnateur juridique de ce projet alors il faut le savoir d'ores et déjà au niveau des douanes la licence IV a pu être délivrée, votre mairie a d'ores et déjà accepté le principe de transfert de licence IV et il reste à permettre à cette personne qui a une expérience en la matière de pouvoir exploiter sereinement dans de bonnes conditions et sur ce je vais laisser la parole à Monsieur BOUYER qui va pouvoir vous exploiter sereinement et dans de bonnes conditions et sur ce je vais donner la parole à Monsieur BOUYER qui va pouvoir vous donner des explications sur le plan technique.

« Une petite rectification : je suis Monsieur SAILLY Jean-François je suis effectivement station technique national Nord France pour BOUYER avec 9 départements de responsabilité et parmi mes autres missions que d'être effectivement le représentant de la société BOUYER au niveau de mon entreprise effectivement depuis maintenant deux ans je fais des expertises acoustiques et en particulier dans le cadre du projet de ces Messieurs j'ai fait cette étude que j'ai dans les mains et qui fait ressortir qu'en aucun cas le niveau sonore par rapport à la nature des matériaux qu'il est proposé d'être mis en œuvre, en aucun cas le niveau sonore intérieur de l'établissement ne pourra venir gêner le voisinage de proximité. Je m'entends, à travers cette étude, les deux maisons voisines les plus proches ont été recensées et définies dans le dossier point A et point B ; Une habitation était plus sensible que l'autre donc je me suis intéressé bien évidemment à la maison la plus sensible une mesure de jour, une mesure de nuit a été faite après 22 heures pour pouvoir calculer ce qu'on appelle le résiduel, le bruit résiduel de l'ensemble de ce qui peut se passer à proximité de l'habitation donc j'ai été faire ces mesures à quelques mètres dans la limite de propriété de ce point A. Il en ressort un résiduel. A ce résiduel après je prends les éléments diffusants dans l'intérieur de l'établissement je me mets en circonstance d'être dans leurs caractéristiques les plus hautes, j'analyse l'ensemble des matériaux qui constituent ce bâtiment, les murs, les plafonds, les portes, les ouvrants, le chauffage, etc.. l'ensemble de ces

éléments à un taux d'affaiblissement acoustique il s'additionne au fur et à mesure que ces matériaux sont constitués de plusieurs matériaux et donc le son arrive à un endroit, il y a le matériau entre les deux, le son va se retrouver avec un autre niveau, ensuite après, il y a la distance qui s'éloigne du bâtiment jusqu'au voisinage proche il y a la dispersion dans l'espace du son et donc on en trouve un résultat et ce résultat il se veut positif c'est à dire que normalement avec une enceinte normalement dans une discothèque type caractéristique générale, type Electroboss – sx X 300 précisément amplifiée dans sa valeur de puissance maximum elle développe 131DB, 131DB moins la distance pour arriver au plafond moins l'élément qui a le taux d'affaiblissement le plus petit en l'occurrence dans l'établissement c'est le chauffage. C'est le chauffage qui donc après traitement tel qu'il a été prévu c'est l'élément qui normalement aurait la plus faible valeur d'affaiblissement acoustique mais malgré ça précisément la proximité donc de l'habitation de A il y aurait d'avantage.. de 17,36DB par rapport au bruit résiduel c'est à dire que le bruit de la musique serait inférieur de 17,36DB, par rapport au bruit résiduel que peut avoir l'environnement du point A c'est à dire les camions qui passent, des voitures etc.. il est bien certain que cela ça ne tient pas compte, il est important de ma part de le préciser, du bruit des véhicules extérieurs bien évidemment quand on claqué les portes, malheureusement vous ne pouvez pas le traiter c'est peut être la seule source qui ne peut être traitée. Mais au niveau du bâtiment proprement dit le corps du bâtiment ne peut laisser entendre que ce bâtiment doit normalement gêner le point A et le point B. Voilà ce que je voulais vous dire. »

Monsieur Jean-Marc THELLIEZ, Conseiller Municipal : « Donc la seule gêne qu'il peut y avoir ce sont les clients qui viennent et qui en passant devant la maison vont faire du bruit de toute façon ils vont passer juste devant la maison parce que la maison se trouve une dizaine de mètres environ. »

Monsieur Jean-François SAILLY précise que ce ne sont pas eux qui vont faire le plus de bruit. Un camion ou un tracteur qui va passer sur la départementale va faire beaucoup plus de bruit qu'une voiture normale.

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal, demande si le voisinage se plaint des activités de « La Moutardière »

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu des plaintes parce que les gens stationnent leurs véhicules dans la rue Jean Jaurès et font du bruit lorsqu'ils repartent en fin de soirée : claquement des portières, klaxon..

Monsieur SAILLY précise que l'avantage de ce projet c'est que le parking se trouve à l'arrière du bâtiment déjà le corps du bâtiment va lui même faire écran à la transmission sonore déjà pour partie donc c'est vrai que si on le compare à l'établissement qui est juste à coté. « Je dirais et je reste persuadé que « La Moutardière » enfin l'ex « Moutardière » est beaucoup plus gênante acoustiquement dans le quartier que ne le sera l'établissement. »

Monsieur Gérard DOMISE : « Pour le parking est-ce que vous avez prévu un nettoyage régulier ? »

« Oui, nous avons une équipe de nettoyage qui arrivera à 5 heures le matin pour ramasser les détritux : papier, verres.. et même sur les trottoirs. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Moi je ne sais pas la différence entre une discothèque et un bar à thèmes. »

« Un bar à thèmes c'est un établissement comme une discothèque mais la seule différence c'est les horaires, le bar à thèmes ferme plus tôt. Mais le bar à thèmes il n'y a pas vraiment une réglementation au niveau de la sécurité c'est pour ça que nous on se met en configuration discothèque pour la sécurité, l'installation est beaucoup plus importante que le bar à thèmes et dans tous les cas on préfère fermer à 3 heures plutôt qu'à 5 heures ça ne nous intéresse pas. Cette configuration de discothèque c'est juste pour si un jour on déborde d'un quart d'heure ou d'une demi-heure, on n'ait pas les forces de police à la porte. On fait juste cette structure de discothèque pour en cas d'accident. En cas d'accident ça permet aussi en cas de problèmes, tout peut arriver, de se dire voilà les choses ont été faites dans les règles de l'art au niveau législation d'ailleurs je vous dis en tant qu'avocat peu de personnes prennent justement les devants en allant voir des professionnels de l'acoustique ou des professionnels du droit pour monter ce genre de projet moi je peux vous dire que de multiples discothèques sont ouvertes sans avoir fait préalablement ces fameuses études acoustiques. Là on a un dossier qui a été fait dans les règles de l'art et tout a été prévu dès le départ d'ailleurs dans le bilan prévisionnel qui a permis de faire l'étude de faisabilité ont été budgétés les postes propreté, sécurité, notamment au niveau du parking on a donc un dossier qui a été fait de façon très complète en amont. »

Monsieur DE SOUSA demande : « Vous êtes sur le projet depuis quand ? »

« Depuis 6 mois ! On a fait le tour de CAMBRAI au niveau de la nuit et on s'est aperçu qu'il y avait énormément de jeunes qui prennent la route pour la Belgique. Il faut savoir qu'en France il y a 23 jeunes tués par jour sur la route, alors nous, nous serons un établissement de proximité où les jeunes pourront venir à proximité, où les parents pourront venir reprendre leurs enfants et je pense que c'est important de garder nos jeunes dans le Cambrésis. Il vaut mieux garder les jeunes sur CAMBRAI plutôt qu'ils aillent sur ARRAS, DOUAI, VALENCIENNES. »

Monsieur DE SOUSA : « Sur le territoire qui est le vôtre combien y a-t-il d'établissements en exploitation ? »

« En bars à thèmes il y en a un « Le Mix » sur la zone de Cora, un dans le centre de Valenciennes « Le Saint James » et nous. En discothèques effectivement il y en a plus mais nous on ne cible pas ce genre de clientèle. »

Monsieur DE SOUSA : « Etant donné que vous avez une licence IV, vous allez vendre de l'alcool ? »

« Oui. »

Monsieur THELLIEZ : « Comment comptez-vous contrôler les jeunes qui auront bu ? »

« Nous aurons des alcootests pour vérifier l'alcoolémie des jeunes et nous ferons des campagnes capitaines BOB c'est des personnes qui rentrent dans l'établissement et qui donnent leurs clés de voiture et avec les clefs on prend leur nom et on leur offre deux boissons non alcoolisées. Lorsque ces personnes viennent reprendre leurs clefs ils soufflent dans un éthylotest s'ils sont positifs on garde les clefs, s'ils sont négatifs ils repartent. »

Madame Nicole MORY, Adjointe au Maire, demande : « Qu'est-ce qui prouve que dans quelques mois vous n'allez pas passer sur les horaires « discothèque » ? »

« La préfecture ! C'est à dire que pour une modification d'horaire il faut l'accord de la Préfecture et puisque le dossier a été déposé ainsi il ne sera pas possible de modifier. Les contrôles sont d'ailleurs drastiques. Nous, on fait bar à thèmes parce que nous déjà on n'a pas envie de gérer des gens après 3 heures du matin. Après 3 heures du matin c'est une clientèle ingérable. Quand les jeunes sortent, ils sortent à 21 heures voire 22 heures, ils ont 10 ou 20 euros en poche, on préfère essayer de récupérer ces 10 ou 20 euros en début de soirée parce que les gens qui sortent après 3 heures sortent d'autres établissements soit ils sont trop alcoolisés donc ça devient des trucs ingérables pour les patrons de discothèques et c'est pas du tout la vision que l'on a de ce métier là. Nous ce qu'on veut c'est prendre les gens de bonne heure et qui repartent de bonne heure après libres à eux d'aller en discothèque. Nous ce qu'on veut, c'est ouvrir de bonne heure et fermer de bonne heure il est hors de question de faire entrer des gens après 2 heures 30 du matin.

Monsieur Guy LEFEBVRE, adjoint à l'urbanisme, demande la parole : « Ma position est claire et est dictée par ma fonction. Vous avez compris en me rencontrant que j'étais contre ce projet pour trois raisons :

- Tout d'abord votre avocat l'a souligné nous sommes en zone UF avec une destination industrielle, artisanale ou commerciale. Pour avoir discuté avec les services de l'État le législateur à cette époque ne pensait pas à ce type d'activité. Ils ont estimé qu'effectivement qu'un bar à thèmes pouvait être considéré comme une activité commerciale ça je veux bien vous l'accorder.
- La deuxième raison elle est liée aux incivilités que l'on constate partout en périphérie des boîtes de nuit je n'ai pas de crainte concernant le bruit toutes les préconisations techniques sont respectées, je n'ai pas peur de la sécurité intérieure car comme vous l'avez dit vous mettez en place tous les services nécessaires à la bonne marche de l'établissement. Ce que je crains le plus et cela n'engage que moi c'est effectivement que vers 2 heures – 3 heures du matin on va avoir 200 à 300 véhicules qui vont partir alors qu'actuellement si on se réfère au comptage de nuit le week-end sur la RD630 la circulation est peu importante. On va se retrouver avec un pourcentage d'individus alcoolisés même si je suis d'accord avec vous ce pourcentage sera faible, ça va être des courses poursuites, ça va être des choses comme ça et franchement j'ai pas envie qu'on prenne le risque ici à ESCAUDŒUVRES de favoriser des accidents pour aller sur VALENCIENNES. Actuellement sur VALENCIENNES la Municipalité est en conflit avec deux boîtes de nuit pour des incivilités. J'ai pas envie de rencontrer ça sur ESCAUDŒUVRES.
- La dernière raison est liée à l'implantation géographique de cette discothèque, de ce bar à thèmes. Nous sommes juste à la limite à l'extrémité du parking d'une zone naturelle sensible classée en ZNIEFF que le Conseil Général du Nord s'est engagé à aménager. Cet aménagement va se réaliser sur quelques années délai relativement long qui concerne plus de 90 hectares et nous ne pouvons nous permettre de nous opposer ou contrarier en aucune manière à ce projet environnemental. »

L'avocat de Monsieur COURTOIS demande la parole : « Simplement si vous me permettez une observation : vous parliez du règlement de la zone UF, le législateur a conclu viser les établissements commerciaux, industriels etc.. vous savez que le législateur a également donné la possibilité aux établissements à usage d'activités d'être éligibles à la zone UF ce qui est le cas. Il n'y a pas de difficulté sur l'application du règlement de la zone UF c'est le premier point et le deuxième point effectivement moi je veux bien qu'on puisse pronostiquer des risques je ne dirai pas qu'il n'y a aucun risque mais de là à dire on va faire barrage à une activité parce qu'il y a un risque potentiel par comparaison à telle ou telle activité moi je trouve ça un peu fort. »

Monsieur LEFEBVRE : « Risque qui est vérifié. »

L'avocat : « Par analogie. »

Monsieur LEFEBVRE : « Non. »

L'Avocat : « Il faudra vérifier aussi les conditions de création des autres établissements. »

Monsieur LEFEBVRE : « Il y a actuellement deux conflits durs entre la ville de Valenciennes et deux boîtes de nuit. »

Monsieur COURTOIS : « Permettez moi Monsieur LEFEBVRE de reprendre vos propos au sujet des véhicules dans Escaudœuvres. S'il y a 200 voitures qui vont quitter l'établissement il y peut être 120 véhicules qui partent d'un coté et 80 de l'autre pensez-vous que ces véhicules vont faire plus de bruit que les tracteurs ou les camions pendant la campagne de betteraves. »

Monsieur LEFEBVRE : « Il ne s'agit pas du problème de bruit. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE : « D'un coté on a des affirmations techniques et de l'autre des procès d'intention, mais je pense qu'il faut faire confiance à la jeunesse il faut pas toujours tout leur interdire si ça ne se fait pas ici ça se fera sur Cambrai, sur Iwuy et il y a aura une partie qui passeront par Escaudœuvres. Une ville qui n'accepte rien la nuit est une ville qui se meurt. Il faut penser qu'on a été jeune on aurait été bien content de trouver un endroit pour passer la soirée pas trop loin de chez soi. Là les jeunes d'Escaudœuvres pourront y aller à pieds ou en voiture. Les jeunes de l'agglomération, les parents pourront les déposer et les récupérer. »

Monsieur Raymond PIGOT, Conseiller Municipal : « On a parlé tout à l'heure des moyens mis en œuvre pour l'alcool, qu'est-ce que vous allez mettre en œuvre pour canaliser le problème de la drogue. Vous parliez de la Belgique, vous allez vous trouver dans la même situation que les discothèques Belges, que comptez-vous faire ? La région d'Escaudœuvres est déjà très réputée comme lieu de passage au niveau de la drogue, vous allez être un lieu d'échange et de consommation, c'est inéluctable ! »

« Au niveau de la drogue nous aurons un chien dressé pour déceler la drogue, cela pourra être un plus. »

Après un vif débat sur le problème de la drogue Monsieur le Maire demande à l'assemblée de reprendre ses esprits.

Monsieur le Maire résume : - implantation d'une discothèque – bar à thèmes à Escaudœuvres, problème acoustique résolu, problème de parking réglé le seul problème qui se pose c'est le moment de la sortie de l'établissement et le passage des véhicules dans l'agglomération. A Escaudœuvres il y a beaucoup de feux. A trois heures du matin il y a beaucoup de gens qui brûlent les feux, je ne voudrais pas qu'il y ait des accidents graves à répétition. Concernant la drogue c'est vrai qu'il peut y avoir un problème de drogue et à ce moment là comment le résoudre tout comme le problème de l'alcool dans les coffres de voiture : on ne boit pas forcément à l'intérieur de l'établissement, on peut boire aussi à l'extérieur. Je vous remercie Monsieur de vous être exprimé et d'avoir éclairé le Conseil Municipal. Nous voterons tout à l'heure. Le projet peut être intéressant pour la ville avec des créations d'emplois à la clef. Nous voterons donc après avoir entendu Monsieur MARECHAL qui va nous présenter son projet. Y a-t-il une dernière question ? »

Monsieur DE SOUSA : « Je ne sais pas ce qui va se passer lors du vote. Imaginons que le Conseil Municipal vote contre. Il y a tout un travail qui a été réalisé, vous avez dit 6 mois, il y a au moins un an de boulot voire plus. Vous avez quoi comme autre piste ? »

Monsieur COURTOIS : « Nous on a investi une très grosse somme 180.000 euros et donc aujourd'hui on nous a fait confiance. Notre projet c'est un investissement de 400.000 euros. »

Monsieur DE SOUSA : « Si vous ne la faites pas sur Escaudœuvres vous la faites où ? »

Monsieur COURTOIS : « Aujourd'hui on s'est arrêté sur le local qui correspondait à tous les critères acoustiques, éloignement.. si cela ne se fait pas ce sera très difficile. »

Monsieur le Maire remercie les intervenants. Il invite ensuite Monsieur MARECHAL à présenter son projet d'implantation d'une plaine de jeux et précise que le parking sera commun aux deux projets.

« Je me présente. Je m'appelle David MARECHAL mon projet c'est une aire de jeux pour enfants. »

Il précise que son projet ne se situe pas dans le même bâtiment que le Savanah.

« Ce que je veux créer dans votre commune comme l'on dit mes prédécesseurs, c'est un endroit qui est très passant beaucoup de véhicules, il y a un potentiel au niveau des enfants aux alentours de 15 kilomètres de 28.000 personnes. L'aire de jeux que je voudrais réaliser s'adresse aux enfants de 1 an jusqu'à peu près 12 ans. Les jours d'ouverture seront les mercredis, samedis, dimanches, les jours fériés et les vacances scolaires, les heures seront 10 heures – 19 heures. J'utiliserai effectivement le même parking que le SAVANAH. Les jeux sont du genre MAC DO, QUICK que vous pouvez voir sur Cambrai mais en beaucoup plus grand et j'espère accueillir environ 200 enfants par jour avec les parents. »

Monsieur Guy LEFEBVRE, adjoint à l'urbanisme demande : « Par rapport à la structure qui existe au Gaumont à Valenciennes c'est plus petit ? plus grand ? »

Monsieur MARECHAL indique qu'en superficie au sol il est plus grand. Valenciennes est construit sur 900 mètres carrés mon projet s'étend sur 1.600 mètres carrés, ce sera donc plus grand. Plus de jeux, plus de potentialités d'accueil. A Valenciennes ils sont environ 150 enfants par jour de moyenne. L'implantation des jeux se fera au fond : des bâtiments la partie avant sera réservée aux parents avec un bar sans alcool. La structure de jeux pourra accueillir à peu près 180 enfants en même temps plus après un terrain multi sports où ils pourront faire : foot, volley, basket, tout ce qu'ils veulent, plus une piste de luge, plus une zone pour les

tout petits 1 à 3 ans qui sont vraiment réservés pour eux, enfin une dernière zone où il y aura un Lego géant – zone de construction. Au niveau du prix d'entrée je serai moins cher que Valenciennes c'est à dire 7 euros l'entrée en tarif normal, après il y aura des tarifs spécifiques dégressifs : écoles, groupes, centres de loisirs. »

Monsieur Gérard DOMISE, adjoint au maire demande : « Les parents resteront avec leurs enfants ? »

Monsieur MARECHAL : « Oui et pour eux l'entrée est gratuite, il n'y a pas de garderie. Je ne prends pas en charge des enfants de deux ans, c'est toujours sous la responsabilité des parents. »

Madame Nicole MORY, adjointe au maire, demande : « Le droit d'entrée donne le droit à combien de temps ? »

Monsieur MARECHAL : « Toute la journée, il y aura peut être un tarif dégressif le soir à partir de 18 heures. »

Monsieur Gérard DOMISE demande : « Il y aura du personnel avec vous ? »

Monsieur MARECHAL : « En plus de mon épouse il y aura deux personnes de préférence domiciliées sur la commune pour les week-ends. »

Monsieur le Maire demande s'il est prévu une partie restauration.

Monsieur MARECHAL : « Il y aura une petite partie SNACKING en fait il y aura des gaufres, des crêpes, peut être des sandwiches mais ce sera très très limité. Je pense rester au stade crêpes, gaufres, pizzas pas plus. Donc uniquement pour les enfants pas de parcours adultes. »

Monsieur José DE SOUSA, conseiller municipal, demande si l'établissement pourra accueillir des enfants handicapés ?

Monsieur MARECHAL répond par l'affirmative, mais le problème c'est les jeux. L'accès des jeux sera forcément limité. Les jeux ne sont pas prévus pour les enfants handicapés. On peut toujours accueillir des enfants handicapés dans la zone des tout petits de 1 an à 3 ans ils auront des jeux à leur hauteur donc même en étant assis dans une piscine à balles un enfant handicapé pourra s'amuser ce n'est pas parce que c'est réservé aux moins de trois ans qu'un enfant handicapé de 7 – 8 ans sera interdit d'accès. Les parents d'enfants handicapés se déchaussent et peuvent accompagner leur enfant. Ils seront autorisés.

Monsieur Gérard DOMISE, adjoint au maire, demande ce qui a été prévu au niveau hygiène et sécurité.

Monsieur MARECHAL : « Au niveau hygiène il y a un cahier des charges qui est établi avec le fabricant des jeux et toutes les semaines il y a un nettoyage et une désinfection des jeux c'est obligatoire. Au niveau sécurité je serai aussi soumis aux visites périodiques d'un bureau de contrôle agréé dès que le fabricant aura installé les jeux. De toutes façons c'est obligatoire. Pour la sécurité j'ai fait venir le Major Lesage du Groupement 5 dans le bâtiment afin de savoir quels travaux de mise en conformité je devais réaliser, il y aura la vérification de cuve qui se trouve devant le bâtiment à faire, sinon au niveau incendie à part les trappes de désenfumage pour les sorties de secours il n'y a pas de souci il faut que j'isole le bâtiment des autres, simplement. »

Monsieur José DE SOUSA, demande : « C'est une franchise ? »

Monsieur MARECHAL : « Non, c'est en mon nom personnel l'investissement pour les jeux c'est à peu près 120.000 euros plus après la mise aux normes des bâtiments 250.000 euros. »

Monsieur DE SOUSA : « Vous êtes sur ce projet depuis quand ? »

Monsieur MARECHAL : « Je suis sur ce projet depuis deux ans : deux ans que le projet mûri et de façon plus concrète depuis le mois de mai. »

Monsieur DE SOUSA : « Vous comptez démarrer quand ? »

Monsieur MARECHAL : « Au plus tôt. »

Monsieur DE SOUSA : « Si vous ne réalisez pas votre projet sur Escaudœuvres vous le faites où ? »

Monsieur MARECHAL : « Très franchement si je ne le fais pas sur Escaudœuvres j'arrête ! Sur la zone de Cora il doit s'en ouvrir un, il y a déjà Valenciennes, il y a un royalty qui va s'ouvrir à Saint Quentin, il y en a un qui va s'ouvrir à ARRAS. Si je veux rester dans la région c'est ici ou c'est rien. Il y aurait même peut être un projet à Caudry, beaucoup plus petit 500 m² mais c'est quand même un concurrent. Le bâtiment sera climatisé, il sera ouvert toute l'année. »

Monsieur DE SOUSA demande qu'elle est la durée d'amortissement d'un tel équipement ? »

Monsieur MARECHAL : « 5 ans. »

Monsieur le Maire remercie Monsieur MARECHAL, il résume son projet : KIND INDOOR aire de jeux pour enfants ouvert les mercredis, samedis, dimanches, les jours fériés et durant les vacances. Ouverture de 10 heures à 19 heures avec un prix très inférieur à la concurrence et aux parcs de loisirs.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal a deux solutions, ou bien il prend un peu de recul, le temps de la réflexion, en examinant les points suivants de l'ordre du jour et l'on vote d'ici trois quart d'heure ou bien l'on vote maintenant pour le premier projet, puis pour le second, c'est à vous de décider.

Après discussion l'Assemblée décide de voter en fin de réunion.

2 – Création d'une crèche.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées section AB n° 17 pour une contenance de 9 ares 22 centiares et AB n° 11 pour une contenance de 3 ares 53 centiares. Les parcelles sont situées face à la médiathèque. L'association « La souris verte » souhaite construire sur ces parcelles une crèche. Monsieur le Maire rappelle que plusieurs réunions se sont déroulées dont deux à la médiathèque en présence des responsables de cet organisme et du Conseil Municipal qui a ainsi pu obtenir toutes informations sur le montage et la réalisation de ce projet. Il indique que la commune mettra les terrains nécessaires à la construction de la crèche à disposition de l'organisme « La souris verte » par le biais d'un bail emphytéotique d'une durée de 55 années.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Annick RICHEZ, adjointe aux affaires scolaires et à la petite enfance.

Madame Annick RICHEZ précise que le projet prévoit la construction d'une crèche de 20 places avec possibilité d'agrandissement à 25 places. Qui dit vingt places ne dit pas vingt enfants car selon les créneaux horaires de fréquentation il y a plusieurs enfants par place. Il y aura également dans les locaux un R.A.M. (Rassemblement d'Assistantes Maternelles) Les assistantes maternelles de la commune pourraient bénéficier de la structure. La crèche pourrait dépanner lorsqu'une assistante maternelle est souffrante. Cette crèche est municipale mais gérée par l'association « La Souris Verte » et construite par l'Association, la Municipalité lui met à disposition le terrain nécessaire par le biais d'un bail emphytéotique. Les services municipaux doivent sur ce terrain démonter un ancien hangar. Tout le financement de ce projet est pris en charge par l'organisme qui recevra des subventions importantes de la C.A.F. et de la région. La commune versera annuellement un « loyer » de 4.000 euros déduction faite des subventions accordées à hauteur de 55%. Monsieur le Maire sera le Président du Conseil d'Administration. Il y aura des embauches, bien évidemment les gens d'Escaudœuvres seront prioritaires sous réserve d'avoir les diplômes et compétences requis. Le permis de construire sera déposé en Janvier - Février 2010. Le terrain qui se situe derrière le projet pourra par la suite être aménagé. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal, intervient : « L'association « La Souris Verte » a déjà d'autres antennes, par 'municipal' vous entendez quoi? Peut être y aura-t-il une subvention de la Municipalité ? »

Madame RICHEZ explique que la crèche appartient à la ville puisqu'elle est construite sur un terrain communal qui sera loué à l'association. »

Monsieur Guy LEFEBVRE, adjoint à l'urbanisme, indique que Monsieur DE SOUSA a parfaitement raison le principe du bail emphytéotique il y a un bailleur et un preneur la durée du bail est de 55 ans. Le bâtiment deviendra propriété communale à l'échéance du bail. C'est « La Souris Verte » au niveau du concept, au niveau du label, au niveau du logo, mais les déclinaisons régionales qui s'appellent la SASI « Service Action Sociale Interentreprises » qui est fortement implantée dans le douaisis avec une prise de participation du Groupe NOREVIE qui est très importante.

Madame RICHEZ indique qu'elle avait invité à la réunion d'information les Maires des communes voisines qui auraient pu être intéressés par ce projet. Elle précise à Monsieur DE SOUSA qu'une dizaine d'emplois qualifiés seront créés.

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer pour autoriser son Maire à signer le bail emphytéotique d'une durée de 55 ans à passer avec l'organisme « La Souris Verte »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise son maire à signer le bail emphytéotique d'une durée de 55 ans à passer avec l'organisme « La Souris Verte ».

3 – Personnel communal. Création d'un poste de rédacteur territorial et suppression d'un poste d'attaché territorial, modification du tableau indicatif des emplois communaux à temps complet.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il s'avère nécessaire de créer un poste de rédacteur territorial suite à la promotion de Madame Martine LEMAIRE au grade de rédacteur territorial, de supprimer un poste d'attaché territorial suite au départ à la retraite de Madame Claudine SARPAUX et de modifier en conséquence le tableau indicatif des emplois communaux à temps complet.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la création d'un poste de rédacteur territorial,
- Décide la suppression d'un poste d'attaché territorial,
- Décide de modifier en conséquence le tableau indicatif des emplois communaux à temps complet.

4 – Ouverture de crédits – Budget 2010

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de payer le solde des factures d'investissement 2009, le Conseil Municipal a la faculté dans la limite du ¼ des crédits votés en 2009 d'inscrire des crédits en section d'investissement qui seront repris dans le budget primitif 2010 :

Il convient d'inscrire en dépenses : au compte 21 : 40.000 euros
 au compte 23 : 100.000 euros

Il convient d'inscrire en recettes : au compte 775 Cessions d'immobilisations : 140.000 euros
 au compte 023 Virement à la section d'investissement : 140.000 euros

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Gérard DOMISE, adjoint aux finances : « En fait toute l'explication vous a été donnée par Monsieur le Maire. Nous ne faisons plus comme vous le savez de budget supplémentaire, en contrepartie il arrive qu'en fin d'année budgétaire on soit amené à voter des décisions modificatives, des ajustements de crédits pour honorer des factures. Au cas présent il s'agit de régler des factures d'investissement sur le budget 2010 alors que le budget primitif ne sera voté que dans trois mois.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 4 voix contre du Groupe « Bâtir l'avenir d'ESCAUDŒUVRES »

- Décide d'inscrire les crédits suivants :

dépenses : compte 21 : 40.000 euros
 compte 23 : 100.000 euros
recettes : compte 775 Cessions d'immobilisations : 140.000 euros
 compte 023 Virement à la section d'investissement : 140.000 euros

- Précise que ces crédits seront repris dans le Budget Primitif 2010.

5 – Urbanisme - Implantation d'une discothèque et d'une plaine de jeux pour enfants dans les anciens locaux de l'imprimerie MALLEZ à ESCAUDŒUVRES.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter pour le projet d'implantation de la discothèque. Nous allons vous remettre des bulletins de vote.

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal demande la parole. Il souhaite qu'il y ait un petit débat entre les conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire accepte volontiers cette proposition. Il invite Messieurs COURTOIS et MARECHAL à quitter la salle du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à l'Assemblée.

Monsieur Jean-Marc THELLIEZ, Conseiller Municipal, indique que dans son propos Monsieur COURTOIS avait indiqué qu'il avait obtenu la licence IV et qu'apparemment il avait déjà débattu de son projet avec le Maire et les Adjointes.

Monsieur le Maire : « Pas du tout ! Je ne me suis effectivement pas opposé à l'arrivée d'une licence IV sur Escaudœuvres. »

Monsieur THELLIEZ : « Il a également indiqué qu'il avait rencontré Monsieur Guy LEFEBVRE adjoint à l'urbanisme. »

Monsieur Guy LEFEBVRE adjoint à l'urbanisme : « Tout à fait je lui ai tenu le même discours qu'aujourd'hui. »

Monsieur THELLIEZ : « D'après lui on lui avait laissé entendre qu'il pouvait engager son projet ! »

Monsieur Guy LEFEBVRE : « Il y a un mois j'ai rencontré Monsieur COURTOIS qui m'a présenté un projet déjà ficelé avec des plans d'architecte. »

Monsieur le Maire : « Il faut connaître le fond de l'histoire. Le fond de l'histoire c'est qu'on m'a dit un jour : Monsieur le Maire nous avons l'intention d'ouvrir un bar à thèmes dans les anciens locaux de l'imprimerie MALLEZ. J'ai donc proposé à ces personnes de me rendre sur place afin de mieux appréhender leur projet. Il faut savoir que c'est un hangar, ils vont rénover un hangar tout comme Monsieur MARECHAL d'ailleurs ceci représente un investissement de l'ordre de 400.000 euros pour le projet bar à thèmes. J'ai pris connaissance sur place du projet architectural de Monsieur CHIOSSONNE. Je leur ai indiqué que je devais évoquer leur projet avec mes adjoints dans un premier temps et au Conseil Municipal ensuite qui décidera compte tenu de l'importance et de la nature de ce projet. Il n'était pas et il n'est pas question pour moi de décider seul. J'estime qu'en tant que Maire je n'ai pas le droit de dire c'est oui ou c'est non. J'avoue avoir été surpris qu'il y ait un tel projet sur ESCAUDŒUVRES je ne m'y attendais pas du tout mais je ne peux encore une fois décider seul ou avec les adjoints.

Madame Thérèse DERICKXSEN, Conseillère Municipale : « Je pense qu'on aurait du avoir cette réunion là avant. »

Monsieur Guy LEFEBVRE lui répond : « Oui mais c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, on est confronté sans arrêt à des gens qui viennent en Mairie avec des projets ficelés pour des constructions, des pavillons individuels, tout est ficelé et quand ce n'est pas l'alignement qui n'est pas respecté, c'est le recul... et cela n'est pas normal. Le droit des sols c'est la mairie qui l'exerce et on ne peut y déroger on ne peut pas faire n'importe quoi en matière d'urbanisme. Les règles il faut les connaître, un architecte en plus est un professionnel et avant d'engager le moindre projet il doit se renseigner et consulter les documents d'urbanisme applicables à la ville et après il dessine. On ne dessine pas, après, on ne dit pas 'bon à présent on va voir avec la mairie ou la DDE' ce n'est pas comme ça que ça fonctionne »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Je suis d'accord avec Madame DERICKXSEN peut être qu'on aurait du avoir une information préalable, je sais bien que la licence IV, mais donner un avis favorable sur la licence IV ; il y aurait pu avoir une interrogation. »

Monsieur le Maire lui répond : « Moi j'ai été mis au pied du mur. J'ai été informé du projet il y a un peu plus d'un mois, tout était déjà ficelé le permis de construire était prêt à être déposé, adressé au service instructeur qui l'a refusé. Monsieur CHIOSSONNE aurait du se rapprocher du service urbanisme avant de se lancer dans un tel projet. »

Madame Fabienne PEREIRA Conseillère Municipale : « Je trouve que pour exprimer un projet et présenter ce qu'ils veulent faire ils sont bien obligés de mettre des documents et des plans sur la table sinon on va leur dire vous nous faites part d'un projet mais vous n'avez rien à nous montrer on ne peut pas leur reprocher. »

Monsieur Guy LEFEBVRE : « Oui je suis d'accord avec vous mais au cas présent on est sur un dossier de permis de construire et pas un avant projet sommaire. »

Monsieur Jean-Marc THELLIEZ : « Par rapport à ce qu'il a dit, il a racheté une licence IV à Ligny-en-Cambrésis mais pour arriver à Escaudœuvres il y a eu un transfert qui a été autorisé. »

Monsieur le Maire : « Je n'avais pas de raison de refuser l'arrivée d'une licence IV le projet tel qu'il nous a été présenté est viable. Je souhaite simplement que l'on ait pas de problème de tranquillité pour nos habitants dans l'avenir. Je ne dis pas comme Monsieur LEFEBVRE que je m'oppose au projet. Nous allons nous exprimer en toute démocratie. »

Monsieur André PLATEAU, adjoint au Maire : « Si j'ai bien compris le plan présenté va servir pour le permis de construire il est écrit agencement d'un local en discothèque c'est à dire que dans quelques mois ces gens là pourraient fermer à 6 heures du matin. »

Monsieur José DE SOUSA : « Ils ne nous ont pas dit le contraire, ils ont été très francs avec nous ils font bien une demande pour discothèque et leur activité sera de type bar à thèmes et ils s'autoriseront de temps en temps une dérogation horaire. Personne ne sait ce qui se passera dans l'avenir. »

Monsieur Guy LEFEBVRE donne lecture au Conseil Municipal d'un article de presse concernant les problèmes qui ont été évoqués récemment dans la presse sur Valenciennes :

« Valenciennes citoyenne » va de l'avant !

A Pierrard, l'ambiance était tendue entre les riverains, les gérants des 2 discothèques du secteur et leurs clients lesquels étaient désignés comme les auteurs des incivilités qui frappent régulièrement le quartier. Ne voulant pas nous contenter du fatalisme affiché par le maire et après être intervenus, en vain, à plusieurs reprises, lors des conseils municipaux, nous avons pris le taureau par les cornes en invitant à s'asseoir, avec nous, autour d'une table le Médiateur de la République, représentants de l'État, représentants de la Justice, forces de l'ordre, élus, riverains et gérants de discothèque. But de cette première réunion : amener l'ensemble des protagonistes à réfléchir et à agir ensemble. »

cela veut dire que problème il y a lorsqu'on mobilise autant de personnes c'est récent, c'est du mois dernier et c'est le journal municipal de la ville de Valenciennes.

Monsieur le Maire précise que des solutions ont été trouvées :

« Objectif atteint : des réponses concrètes et collégiales ont été élaborées à l'ex : installation d'une barrière au parking de V.H.H, caméras sur les parkings des discothèques, création d'un arrêté municipal limitant la consommation d'alcool la nuit sur la voie publique... . Nous relayerons cette dernière proposition au prochain conseil. »

Monsieur DE SOUSA : « Monsieur le Maire a répondu ; chaque cas est un cas différent il y a des mesures qui ont été prises. »

Monsieur le Maire : « Sil y a des débordements il y aura des mesures à prendre. »

Monsieur DE SOUSA : « Moi j'ai un regret c'est que sur l'ordre du jour le vote à bulletin secret n'ait pas été précisé. »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer pour savoir si le vote doit avoir lieu à main levée ou à bulletin secret. Cela ne pose pas de problème. »

Monsieur DE SOUSA ; « Je me demande s'il ne serait pas judicieux de consulter la population ? »

Monsieur le Maire : « La population nous a confié un mandat pour la représenter. »

Monsieur DE SOUSA : « 'Décidons ensemble' c'est un sujet exceptionnel on n'en a jamais eu et bien c'est peut être une réponse particulière qu'il faut donner à cette question. »

Monsieur le Maire : « C'est ce que nous allons faire, nous allons décider ensemble chacun se prononcera en son âme et conscience. Je ne dis pas que vous avez tort de demander cela mais je crois qu'ils ne peuvent pas attendre encore des mois avant d'être fixés. La démocratie municipale doit s'exprimer au travers du Conseil Municipal. Sinon toutes les questions seront soumises à l'avis de la population. »

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée qui est pour le vote à main levée ? : 18 voix pour.

Monsieur DE SOUSA : « Je ne prends pas part au vote parce que vous avez décidé que l'on voterait à bulletin secret. »

Monsieur le Maire : « Je n'ai rien décidé du tout ! J'ai proposé ! Et le choix appartient au Conseil Municipal il vient de se prononcer. La majorité a décidé que ce sera à main levée. Nous passons au vote. »

Monsieur le Maire demande : Qui est pour le projet : 8 voix pour,
Qui est contre le projet : 16 voix contre,
Qui s'abstient : 2 voix.

Monsieur le Maire conclut : Le Conseil Municipal se prononce à la majorité contre l'implantation d'une discothèque bar à thèmes dans les locaux de l'ancienne imprimerie MALLEZ.

Nous allons à présent voter sur le second projet.

Monsieur le Maire demande : Qui est pour le projet : 23 voix pour,
Qui est contre le projet : 2 voix contre,
Qui s'abstient : 1 voix.

Monsieur le Maire conclut : Le Conseil Municipal se prononce à la majorité pour la réalisation du projet de Monsieur MARECHAL.

La séance est levée à 20 heures 30.-.